



---

## Medienmitteilung Communiqué de presse

Kom/cg

Berne, le 11 juillet 2017

Le ministère public cantonal pour les tâches spéciales communique:

Canton de Berne

### **Inculpation d'une trafiquante d'êtres humains présumée**

**cpb. A l'issue de longues investigations, le ministère public cantonal pour les tâches spéciales a mis en accusation une ressortissante thaïlandaise, laquelle est accusée d'avoir mené un trafic d'êtres humains par métier en faisant venir plus de 80 personnes de Thaïlande.**

A l'issue d'une enquête de plusieurs années, le ministère cantonal pour les tâches spéciales a mis en accusation une ressortissante thaïlandaise de 57 ans pour traite d'êtres humains par métier, encouragement à la prostitution, blanchiment d'argent et infractions à la loi sur les étrangers. Selon les connaissances tirées de procédures antérieures concernant la traite d'êtres humains, cette femme avait été identifiée comme responsable principale présumée en Thaïlande. Elle a pu être arrêtée en octobre 2014 à l'aéroport de Zurich (voir [communiqué du 31 octobre 2016](#)). Elle se trouve actuellement en exécution anticipée de peine.

Peu après son arrestation, des interventions coordonnées dans des établissements de différents cantons ont permis d'identifier et de libérer sept victimes. Au cours des investigations, d'autres victimes ont été découvertes. Parmi les quelque 80 victimes que l'enquête a permis d'identifier, neuf se sont déclarées prêtes à participer à la procédure pénale en tant que parties plaignantes et à exercer ainsi des droits de partie. Par rapport à d'autres procédures de traite d'êtres humains menées par le passé, le nombre de personnes se portant parties plaignantes est, en l'espèce, relativement élevé.

La procédure menée par le ministère public cantonal pour les tâches spéciales a été complexe et de longue haleine en raison des nombreuses procédures d'entraide judiciaire, principalement avec la Thaïlande et l'Italie, et de la coordination avec les autorités de poursuite pénale d'autres cantons. De même, les clarifications en matière de flux d'argent ont demandé beaucoup de travail. Lors de voyages en Suisse, la responsable présumée avait personnellement encaissé des dettes auprès des prostituées concernées et des frais d'intermédiaire auprès d'exploitants de studios, avant d'emporter l'argent en Thaïlande. En outre, grâce à plusieurs demandes d'entraide judiciaire auprès d'autorités thaïlandaises et de vérifications auprès de différentes banques et sociétés de transfert de fonds, les transactions restantes ont pu être partiellement reconstituées.

*Yannick Montavon, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour tout renseignement en langue française jusqu'à 11h00, au numéro 031 636 20 60.*